

RAPPORT MORAL DE L'AMAPA

ANNEE 2015

Pour la 5^e année consécutive, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport moral de l'AMAPA et le bilan de nos actions de l'année écoulée.

Comme l'indique le rapport de notre délégué général, notre association a connu en 2015 une activité soutenue, à la fois en terme de demandes de renseignements et de demandes de médiations. Cette année toutes les médiations animées par nos médiateurs (environ une par mois) ont abouti à un accord entre les parties, ce qui doit permettre à l'AMAPA d'être encore davantage reconnue comme une alternative au règlement des litiges dans notre secteur.

Le succès de nos médiations est dû en premier lieu à la qualité de nos médiateurs et à notre effort constant pour encadrer leur formation. Comme vous le savez, depuis deux ans nous nous appuyons désormais sur un vivier d'une trentaine de médiateurs auteurs et producteurs issus des différents répertoires et qui assurent à eux seuls la majorité des médiations de l'AMAPA.

Cependant, leur expérience et leur qualité d'écoute ne sauraient suffire à encadrer les médiations si celles-ci n'étaient accompagnées d'un questionnement sur leur pratique. C'est cette pratique que nous avons souhaité approfondir avec notre formateur, Alain Pekar-Lempereur, qui a conduit aux côtés de sa consœur Virginie Lecourt une série d'entretiens auprès d'une quinzaine de médiateurs afin d'interroger les moments ou les situations qui ont suscité chez eux un questionnement particulier durant le processus de médiation.

Sur la base de ces entretiens, menés sur deux jours en juin et juillet 2015 et dont vous trouverez les questions en annexe, notre formateur organisera le 23 mai prochain une journée de formation qui ciblera plus précisément les besoins des médiateurs de l'AMAPA.

Ajoutons que depuis l'an passé, les médiateurs sont systématiquement invités à répondre à un questionnaire transmis par notre délégué général à l'issue d'une médiation afin de conserver une trace de leur réflexion et de nous aider à mieux répondre à leurs attentes et à celles des parties.

Si la formation de nos médiateurs vise aujourd'hui davantage à renforcer leurs acquis et à améliorer leur pratique, nous manquons encore de médiateurs dans

le secteur du cinéma. Malgré l'adhésion de l'API et le souhait de plusieurs auteurs de cinéma de devenir médiateurs, nous avons choisi cette année de ne pas organiser de formation à destination de ces nouveaux médiateurs tant que nous n'aurons pas convaincu d'autres organisations cinéma de nous rejoindre. Néanmoins nous avons bon espoir que la fusion de l'APC et de l'UPF entraîne l'adhésion de ce nouveau syndicat de producteurs à l'AMAPA.

Une nouvelle formation, destinée cette fois à un public de médiateurs cinéma, a toutes les chances d'être financée par le CNC qui, au cours d'une rencontre en janvier dernier, a manifesté un vif intérêt pour notre association.

Nous espérons également convaincre le syndicat des agents (SFAAL) d'adhérer à l'AMAPA, la médiation restant pour les auteurs le recours le plus facile d'accès et le moins onéreux en cas de litiges.

Bien que l'immense majorité de nos membres encourage leurs adhérents à faire figurer la clause AMAPA dans les contrats, nous avons été alertés à plusieurs reprises par le refus de certains producteurs d'introduire cette clause, excluant d'emblée tout recours à la médiation en cas de litiges. Nous mettons ce refus sur le compte d'une mauvaise connaissance du fonctionnement de notre association et poursuivons nos efforts pour diffuser auprès du secteur les informations nous concernant. Pour cela nous avons édité une nouvelle plaquette qui fait la synthèse des avantages de l'AMAPA et dont le format permet une distribution facile dans les festivals ou auprès des membres des organisations professionnelles.

Nous savons que vous êtes tous ici les premiers prescripteurs de l'AMAPA et au nom de toute l'équipe, je tenais à vous remercier pour votre engagement et votre fidélité.

Je souhaite également remercier la PROCIREP qui permet à notre association de s'appuyer sur ses compétences administratives pour maintenir notre activité.

Enfin, je remercie toute l'équipe de l'AMAPA pour sa disponibilité, sa bonne humeur et la conviction avec laquelle elle s'engage dans l'association afin que notre métier puisse s'exercer dans un climat d'apaisement et de respectabilité.

La Présidente,
Mars 2016

Annexe : Guide d'entrevue pour l'interview des médiateurs